

Fiche 1 (Observation) Locaux sociaux – Réglementation

1. Vestiaires
2. Toilettes
3. Douches
4. Réfectoires

1. Vestiaires

- **Armoires individuelles**

- chaque armoire individuelle doit être équipée d'au moins un porte-manteau ainsi que d'une planche dans sa partie supérieure.
- les dimensions minimales sont déterminées dans le Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT) à l'article 78 et indiquées dans le tableau suivant.

Dimensions minimales des armoires individuelles

| Armoires individuelles | Largeur | Profondeur | Hauteur |
|--|---------|------------|---------|
| Dimensions minimales | 30 cm | 48 cm | 160 cm |
| En cas de ventilation forcée mécanique | 25 cm | 48 cm | 160 cm |
| Si construites avant le 1 ^{er} avril 1982 | 30 cm | 40 cm | 160 cm |



- **Ventilation des armoires:**

- la ventilation peut se faire **naturellement**, avec une ouverture dans la porte permettant le séchage efficace des vêtements.
- la ventilation peut aussi être **forcée mécanique**
 - ✦ si les travaux ne sont pas salissants
 - ✦ s'ils ne comportent pas la manipulation ou la mise en œuvre de produits toxiques
 - dans ce cas, l'armoire ne doit pas comporter de planche dans la partie supérieure
 - la hauteur intérieure de l'armoire peut alors être diminuée jusqu'à 140 cm à condition que:

Fiches d'aide, Observation

- la largeur intérieure soit 25 % plus grande que celle indiquée au tableau ci-haut (elle doit donc être de 31 cm au minimum)
- elle contienne au moins 2 porte-manteaux.

- **Dans le cas où il n'y a pas d'armoires individuelles**
 - chaque employé doit disposer:
 - ✦ soit d'un cintre accroché sur une barre horizontale, soit d'un porte-manteau
 - ✦ **ainsi que** d'un casier individuel.
- **Casiers individuels**
 - ils sont équipés d'une porte grillagée ou perforée assurant aération et discrétion.
 - les dimensions réglementaires selon le RGPT (Art. 78) sont:
 - ✦ largeur: 30 cm
 - ✦ profondeur: 30 cm
 - ✦ hauteur: 25 cm
- **Espace requis dans les vestiaires**
 - l'accès aux vestiaires doit être facile
 - ✦ la distance entre les rangées d'armoires est d'au moins 120 cm
 - ✦ le nombre de cintres accrochés à une barre horizontale est limité à 6 par mètre
 - la distance entre les rangées de cintres est d'au moins 120 cm
 - une tablette de 40 cm de largeur est disponible au-dessus des cintres
 - ✦ la distance entre les porte-manteaux est d'au moins 30 cm
 - la distance entre les rangées de porte-manteaux est d'au moins 120 cm.
- **Chaleur excessive ou travail salissant**
 - quand les employés travaillent dans une chaleur excessive ou que le travail est salissant (voir la définition à la section 3 de la présente fiche)
 - ✦ **2 armoires** sont requises par employé
 - l'une pour les vêtements de travail
 - l'autre pour les vêtements de ville
 - ✦ ou une seule armoire avec 2 compartiments de dimensions équivalentes
 - ✦ chaque armoire doit être munie d'au moins un porte-manteau, ou de deux si la hauteur intérieure n'atteint pas 160 cm (i.e. en cas de ventilation mécanique forcée)
- **En résumé : les nombres d'armoires, de cintres, de porte-manteaux et de casiers nécessaires sont les suivants**



| | | Nombre minimal par employé | | | |
|--|------|----------------------------|--------|---------------|--------|
| | | Armoire | Cintre | Porte-manteau | Casier |
| Entreprise régulière | soit | 1 | - | - | - |
| | soit | - | 1 | - | 1 |
| | soit | - | - | 1 | 1 |
| Entreprise avec chaleur excessive/ travail salissant | | 2 | - | - | - |

Fiches d'aide, Observation

2. Toilettes

- **Ventilation**

- s'il y a une **fenêtre** dans la toilette, la ventilation se fait directement vers l'extérieur
- s'il n'y a **pas de fenêtre** dans la toilette:
 - ✧ si la toilette donne dans un espace sanitaire:
 - ➔ ventilation par des **ouvertures** dans la porte
 - situées à la partie inférieure de la porte et d'une hauteur de 10 cm maximum
 - ou situées à la partie supérieure de la porte à une hauteur supérieure à 190 cm
 - ✧ si la toilette s'ouvre directement sur un couloir, palier...
 - ➔ ventilation par un système d'aération permanente.



- **Sièges à cuvette**

- la planche ou les bords de la cuvette (Art. 94 du RGPT)
 - ✧ sont à une hauteur de 40 à 50 cm du sol
 - ✧ offrent une surface horizontale d'au moins 20 cm de long sur 3 cm de large

3. Douches

- **Réglementation**

Le RGPT (Art. 82) prévoit que certaines entreprises doivent mettre des douches à la disposition de leurs salariés. Il s'agit des entreprises:

- où l'occupation **souille le corps**, par l'usage de substances
 - ✧ nocives, toxiques, infectées, irritantes, corrosives...
 - ✧ grasses, colorantes, salissantes...
- où les employés sont soumis à une **chaleur excessive** d'origine technologique
 - ✧ le tableau suivant indique les limites sur la base de l'indice de contrainte thermique WBGT, suivant le type de travail:

| Type de travail | Watts | WBGT* |
|-----------------|-------|-------|
| léger | 180 | 30,0 |
| semi-lourd | 290 | 26,7 |
| lourd | 400 | 25,0 |

4. Réfectoires

- **Superficie des réfectoires**

- La superficie minimale des réfectoires est indiquée par le RGPT (Art. 89)
 - ✧ le nombre d'employés correspond au nombre maximal de personnes qui utilisent le réfectoire en même temps

| Nombre d'employés | Superficie minimale |
|-------------------|--|
| 1 à 25 | 18,5 m ² |
| 26 à 74 | 18,5 + 0,65 m ² par employé au delà de 25 |
| 75 à 149 | 51 + 0,55 m ² par employé au delà de 75 |
| 150 à 499 | 91 + 0,50 m ² par employé au delà de 150 |
| 500 et plus | 255 + 0,40 m ² par employé au delà de 500 |





Fiche 2 (Observation) Premiers soins - Réglementation

- **Contenu des boîtes de secours**
La composition des boîtes ou armoires de secours est déterminée dans le RGPT (Art. 178)
 - **articles en nombre fixe**

Tableau 1

| Quantité | Articles |
|----------|--|
| 1 | garrot élastique (largeur 5 cm) |
| 1 | canule de réanimation |
| 1 | ciseaux inoxydables (longueur 14 cm) |
| 1 | notice «Soins d'urgence en attendant l'arrivée du médecin» (voir p. 6) |

Remarques:

- ◇ L'utilisation du garrot élastique ou de la canule de réanimation est soumise à des règles strictes. Cette utilisation peut être dangereuse dans les mains de quelqu'un non-formé aux premiers soins.
- ◇ La présence de gants de protections (de préférence pas en latex) est fortement conseillée même si elle n'est pas imposée par le RGPT
- **articles en quantité variable**
 - ◇ les articles indiqués au tableau 2 doivent être présents dans la boîte de secours, selon les quantités données au tableau 3.

Tableau 2

| Quantité | Articles | |
|----------|--|---|
| 2 | cartouches de pansement stérile | dont la bande de gaze mesure 2m x 5cm et la surface du pansement 10cm x 7cm |
| 1 | cartouche de pansement stérile | dont la bande de gaze mesure 2m x 7cm et la surface du pansement 14cm x 12cm |
| 1 | pansement triangulaire stérile (90cm, 90cm, 127cm) | |
| 2 | bandes de cambric* léger | 5m de longueur minimum x 5cm de largeur |
| 2 | bandes de cambric* léger | 5 m de longueur minimum x 7cm de largeur |
| 2 | conditionnements de 20 grammes de ouate hydrophile comprimée | |
| 1 | sparadrap adhésif soie | rouleau de 5m de longueur minimum x 2,5cm de largeur |
| 1 | sparadrap adhésif soie | rouleau de 5m de longueur minimum x 1,25cm de largeur |
| 1 | pansement monté aseptique | 1 bande de 1m de longueur minimum x 6cm de largeur |
| 30 ml | solution antiseptique | soit de l'alcool iodé à 1 % |
| | | soit du digluconate de chlorhexidine en solution alcoolique (au moins 50 volumes %) |
| | | soit toute autre solution équivalente |
| 10 | épingles de sûreté inoxydables | |

*Le cambric est un tissu mince fait de coton (gaze).

Fiches d'aide, Observation

◇ **quantité minimale d'articles**

Les quantités d'articles dépendent du type d'entreprise et du nombre d'employés:

Tableau 3

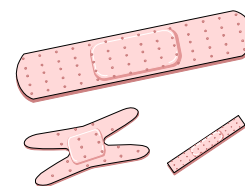
| Entreprise à caractère industriel | |
|--|----------------------------|
| Nombre d'employés | Quantité d'articles |
| 10 ou - | 1 fois le tableau 2 |
| 11 à 20 | 2 fois le tableau 2 |
| 20 ou + | 3 fois le tableau 2 |
| Entreprise à caractère non industriel | |
| Nombre d'employés | Quantité d'articles |
| 50 ou - | 1 fois le tableau 2 |
| 51 ou + | 2 fois le tableau 2 |



- **Notice «Soins d'urgence en attendant l'arrivée du médecin»**

Cette notice doit être dans la boîte de secours. Elle résume les principales mesures à prendre en cas d'urgence (par exemple lors de fractures, brûlures, électrocutions...):

- **Couverture:** «SOINS D'URGENCE EN ATTENDANT L'ARRIVEE DU MEDECIN»
- **Face intérieure:** TABLE DES MATIERES
 - I. Plaies, hémorragies
 - II. Entorse, luxation, fracture d'un membre
 - III. Brûlures
 - IV. Asphyxie
 - V. Electrocution
 - VI. Empoisonnement



- **Remarques préliminaires:**

- *Ce que l'on ne peut pas faire: déplacer la victime, à moins qu'elle ne soit en danger immédiat de mort*
- *Ce qu'il faut faire au plus vite: s'il y a arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle (voir rubrique IV)*

Fiches d'aide, Observation

- *Texte de la notice:*

| I. Plaie — Hémorragie | | | |
|--|------------------------|--|--|
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| Plaie légère | Infection | Désinfecter la plaie et la protéger par un pansement stérile | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver soigneusement les mains • Désinfecter la plaie et la région avoisinante au moyen de la solution antiseptique contenue dans la boîte de secours • Appliquer une cartouche de pansement stérile ou un pansement adhésif aseptique <p><i>Mode d'emploi:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir l'enveloppe d'une cartouche de pansement stérile • Prendre dans chaque main un des deux globes de la bande • Ecarter les mains pour déployer le tampon-compresse • Appliquer ce tampon-compresse sur la plaie sans toucher avec les doigts, ni la plaie, ni la face interne du tampon • Dérouler les bandes et en nouer les deux bouts pour fixer le pansement |
| Plaie grave | Infection | Protéger la plaie en appliquant une ou plusieurs cartouches de pansement stérile | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver soigneusement les mains • Appliquer une ou plusieurs cartouches de pansement stérile <p><i>Mode d'emploi:</i> voir ci-dessus.</p> |
| Écoulement abondant de sang par une ou plusieurs plaies | La mort par hémorragie | Arrêter l'hémorragie en appliquant un pansement compressif sur la plaie | <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer une cartouche de pansement stérile sur la plaie <p><i>Mode d'emploi:</i> voir ci-dessus</p> <ul style="list-style-type: none"> • Superposer au besoin plusieurs cartouches de pansement stérile sur la même plaie et comprimer à l'aide de la main. Au besoin, utiliser un objet plat et rigide pour augmenter la pression. • Lever les jambes pour diminuer l'écoulement si plaies au niveau des membres inférieurs • En cas d'hémorragie très grave à un membre et d'échec des autres méthodes, poser un garrot entre la plaie et le tronc, à la racine du membre • Indiquer d'une manière lisible, sur la victime, l'heure exacte de la pose du garrot. • Relâcher lentement le garrot toutes les vingt minutes et ne le resserrer que si l'hémorragie persiste. |
| Écoulement abondant de sang avec fractures ouvertes ou avec présence de morceaux étrangers (verres, ...) | La mort par hémorragie | Arrêter l'hémorragie par pression sur l'artère en amont de la blessure | <ul style="list-style-type: none"> • Pour une blessure de la jambe: pousser fortement avec l'éminence thénar ou le poing sur l'artère de l'aîne • Pour une blessure du bras: entourer le haut du bras avec la main de telle manière que les doigts pressent doucement le muscle (décontractée) vers l'extérieur. La pulsation de l'artère est perceptible sous les doigts. • Placer un garrot si la pression sur l'artère n'est pas suffisante pour arrêter l'écoulement. • Couvrir légèrement les plaies avec un bandage stérile pour protéger des saletés |

Fiches d'aide, Observation

| II. Entorse, luxation, fracture d'un membre | | | |
|---|---|--|---|
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| Gonflement, déformation d'un membre Eventuellement, os perçant la peau avec écoulement de sang | Entorse Luxation Fracture d'un membre | Mettre la victime dans une position confortable en vue de soulager la douleur. Eventuellement, arrêter l'hémorragie. Immobiliser le membre | <ul style="list-style-type: none"> • Coucher la victime • Empêcher la victime de déplacer le membre présentant un gonflement ou une déformation • Arrêter l'hémorragie s'il y a lieu (cf. rubrique I) • Uniquement en cas d'urgence, immobiliser le membre à l'aide d'objets rigides (attelles, planchettes, journaux pliés, etc.) placés le long de celui-ci et fixés au moyen de bandes de cambric. |

| III. Brûlures | | | |
|--|--|---|---|
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| La victime flambe | Brûlure graves et étendues | Empêcher la victime de se déplacer Eteindre les vêtements en feu | <ul style="list-style-type: none"> • Coucher la victime • Rouler la victime dans une couverture • Lorsque le feu est éteint, maintenir la victime en position couchée, tête horizontale et pieds légèrement surélevés • Rincer la victime abondamment avec de l'eau mais sans frotter • Couvrir la victime |
| Brûlure | Infection | Protéger les brûlures contre les souillures ou corps étrangers | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains • Appliquer les cartouches de pansement stérile ou un des pansements triangulaires stériles sur la brûlure |
| Brûlure chimique | Infection | Diluer le produit chimique | <ul style="list-style-type: none"> • Laver abondamment la surface atteinte à l'eau claire en évitant que cette eau ne s'étende sur la peau saine • Appliquer ensuite une ou plusieurs cartouches de pansement stérile sur la brûlure |
| Brûlure chimique à la face ou aux yeux | Infection Cicatrices indélébiles Perte de la vue | Protéger les brûlures contre les souillures ou corps étrangers | <ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains • Appliquer les cartouches de pansement stérile ou un ou des pansements triangulaires stériles sur la brûlure |



Fiches d'aide, Observation

| IV. Asphyxie | | | |
|--|-------------------------------|---|--|
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| La victime ne respire plus | La mort par asphyxie | Pratiquer immédiatement la respiration artificielle Méthodes: <i>bouche à nez / bouche à bouche</i> (avec ou sans canule de réanimation) | <ul style="list-style-type: none"> Dégager le cou Débarrasser la bouche et le nez de tout corps étranger (terre, sang, eau, aliments) Incliner la tête en arrière, cou tendu, menton vers l'avant Pincer les narines d'une main (bouche à bouche) ou fermer la bouche d'une main (bouche à nez) Saisir le menton de l'autre main <p><i>Sans canule</i> (bouche à bouche/bouche à nez):</p> <ul style="list-style-type: none"> Inspirer Appliquer votre bouche hermétiquement sur les lèvres ou le nez de la victime Souffler de l'air dans la bouche ou le nez de la victime Retirer votre bouche Inspirer et recommencer l'insufflation <p><i>Avec une canule par une personne formée:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Introduire une extrémité de la canule dans la bouche de la victime Inspirer Fermer la bouche de la victime autour de la canule Souffler dans l'autre extrémité de la canule Retirer votre bouche. <p><i>En cas de crainte d'un empoisonnement; se protéger avec des gants et un masque</i></p> |
| V. Electrocution | | | |
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| Personne inconsciente, peut-être encore en contact avec un conducteur de courant | Electrocution Brûlures | Supprimer le contact avec le courant électrique Ensuite: pratiquer la respiration artificielle IMPORTANT: Ne jamais toucher une personne en contact avec une source électrique sans prendre des précautions de protection personnelle: DANGER DE MORT | <ul style="list-style-type: none"> Couper le courant électrique (prévoir une chute éventuelle de la victime) <p><i>Si impossible:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre des gants épais en laine ou en caoutchouc Saisir un morceau de bois sec ou tout autre objet en matière isolante S'isoler du sol en posant les pieds sur un objet en bois sec ou en toute autre matière isolante Ne pas toucher la victime en même temps qu'un autre objet ou qu'une personne non-isolée A l'aide du morceau de bois sec ou de l'objet en matière isolante, libérer la victime du contact avec le courant électrique En cas de nécessité, pratiquer la respiration artificielle (voir rubrique IV) et protéger les brûlures (voir rub. III). |

Fiches d'aide, Observation

| VI. Empoisonnement | | | |
|--|------------------------|--|---|
| Ce que vous voyez | Ce qu'il faut craindre | Ce qu'il faut faire | Comment le faire |
| <p>Au début, peut-être rien.</p> <p>Après quelque temps, la victime peut présenter:</p> <p>Vomissements</p> <p>Douleurs</p> <p>Malaises</p> <p>Etat d'inconscience</p> | Empoisonnement | <p>- Examiner comment l'intoxication s'est produite et quel a été le poison</p> <p>- Appeler le 100 ou le 112</p> <p>- Téléphoner au Centre national de prévention et de traitement des intoxications (Centre Antipoisons, Hôpital Militaire Reine-Astrid Rue Bruyn 1, 1120 Bruxelles, Tél. 070 245 245)</p> <p>- Donner les premiers soins</p> <p>- Garder le poison ainsi que les vomissements si possible</p> | <p>— Coucher la victime sur le côté dans un endroit calme et aéré</p> <p>— Se conformer aux instructions données par le Centre Anti-Poisons</p> <p>— A défaut d'instructions, éviter de faire avaler quoi que ce soit à la victime</p> <p><i>En cas de convulsions:</i></p> <p>— Empêcher la victime de se mordre la langue en introduisant entre les mâchoires un objet résistant entouré d'un mouchoir</p> <p><i>En cas d'arrêt respiratoire:</i></p> <p>— Pratiquer la respiration artificielle (voir rubrique IV).</p> <p><i>En cas de crainte d'un empoisonnement; se protéger avec des gants et un masque</i></p> |



Centre Antipoisons de Belgique
Tél. 070 245 245

- **Contenu des trousse individuelles**

Les trousse individuelles peuvent remplacer les boîtes de secours dans le cas de **chantiers de construction** séparés physiquement, s'il y a moins de 5 travailleurs. La composition des trousse est déterminée dans le RGPT à l'annexe de l'article 178.

| Quantité | Articles |
|----------|---|
| 2 | cartouches de pansement stérile dont la bande de gaze mesure 2m x 5cm |
| 1 | pansement triangulaire stérile (90cm, 90cm, 127cm) |



- **Remarques complémentaires**

- L'article 174 reprend les obligations de l'employeur vers les victimes et notamment les mesures nécessaires à prendre par l'employeur afin de pouvoir transporter les victimes dans le local des premiers soins si elles ne peuvent s'y rendre par leurs propres moyens
 - ✦ remarque: le déplacement de la victime doit cependant être limité au strict minimum dans les cas où le transport n'est pas sans danger: fracture...
- L'article 176 déclare que le nombre de personnes possédant au moins le brevet de secouriste ou un autre diplôme équivalent est fonction du nombre de personnes dans l'entreprise
 - ✦ remarque: il est raisonnable de tenir aussi compte du nombre potentiel de victimes: clients, visiteurs, ou dans le cas d'un établissement d'enseignement le nombre d'élèves ou d'étudiants
 - ✦ ce même article n'exige pas, pour les petites entreprises, une formation des personnes responsables de la boîte de secours. Cependant, la connaissance de notions en premiers soins est fortement souhaitable.